



AU CONSEIL COMMUNAL  
1304 COSSONAY

Cossonay, le 6 décembre 2021

**Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 12/2021 relatif au budget 2022 de la bourse communale**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 39 et 84 du règlement du Conseil communal adopté le 8 septembre 2014, le budget de fonctionnement est soumis à l'examen de la Commission des Finances.

L'exemplaire du budget détaillé ainsi que le préavis municipal ont été remis aux membres de la Commission avant la rencontre avec la Municipalité in corpore et M. Augsburg, boursier communal.

Celle-ci a eu lieu le 18 octobre 2021 à 18h00 au bâtiment PAM 3. La Commission a reçu une grande partie des renseignements souhaités pour la compréhension du budget présenté.

Les questions restantes ont été adressées par courriel à la Municipalité le dimanche 31 octobre, les réponses de la Municipalité ont été transmises le 10 novembre. Le délai pour finaliser le rapport étant jugé trop court. La Commission des finances a demandé une semaine de délai supplémentaire à M. Jacky Cretegny, Président du Conseil, délai qui a été accepté. La Commission des finances remercie le Président du Conseil pour sa flexibilité.

La finalisation de ce rapport a eu lieu par échange de courriel.

## COMPTES DES DERNIERES ANNEES

Comme nous le faisons maintenant depuis plusieurs années, nous vous remettons les résultats définitifs et budgétisés durant ces dernières années et pour 2022 :

### **Budget [CHF]**

	Charges	Revenus	Amortissements	Résultats après amortissements
2022	20'627'812	21'670'998	986'553	56'633
2021	20'336'976	21'312'465	967'705	7'784
2020	19'876'670	20'677'030	990'053	-180'693
2019	20'474'061	20'981'931	968'575	507'870
2018	19'642'686	20'074'321	1'362'428	431'635

Le budget 2022 est légèrement bénéficiaire à hauteur de CHF 56'633.

Le préavis du budget ayant été présenté à la Commission des finances avant la votation du point d'impôt pour 2022, le résultat devrait être déficitaire d'environ CHF -112'000.- avec la baisse du taux de 1.5 points (environ CHF -168'000.00.-).

### **Comptes [CHF]**

	Charges	Revenus	Amortissements	Résultats après amortissements
2020	20'710'147	21'512'445**	3'052'136	21'716
2019	19'505'486	20'981'931	2'638'526	99'756
2018	19'642'686	20'074'321	2'064'000	1'000
2017	17'460'101	*20'970'469	3'490'469	19'472
2016	20'176'397	20'192'651	2'771'000	16'254

\* y compris reprise sur réserve de CHF 227'446

\*\* non compris, prélèvement sur les réserves 2'271'555

### **Amortissements [CHF]**

	Amortissements obligatoires	Amortissements supplémentaires	Total des amortissements
2022 - budget	986'553	-	986'553
2021 - budget	967'705	-	967'705
2020 - comptes	1'527'227***	1'524'908	3'052'136
2019 - comptes	879'690	1'758'836	2'638'526
2018 - comptes	874'000	1'191'000	2'064'000
2017 - comptes	1'525'594	1'965'302	3'490'896
2016 - comptes	1'953'000	818'000	2'771'000

\*\*\* CHF 697'018 non budgétisés, payés par les fonds.

## REVENUS/RECETTES

Les revenus prévus au budget sont en légère hausse de CHF 358'533 par rapport au budget 2021.

### **210.4001 – Impôt s/revenu personne physique**

- diminution de CHF 630'000.- : Les montants ont été diminués à CHF 7'770'000.- contre CHF 8'400'000.- [- 8.11 %] en 2021. La Commission des finances constate que la Municipalité a suivi la préconisation du Canton de maintenir inchangés les revenus d'impôt pour 2022. La Municipalité a donc budgétisé un montant équivalent à celui reçu en 2020. La Commission des finances relève que ce choix est prudent sachant que la population a bien augmenté depuis 2020 et que les revenus pour 2022 seront donc probablement supérieurs.

### **210.4040 – Droits de mutation**

- diminution de CHF 30'000.- : CHF 400'000.00 de revenus sont budgétisés pour 2022 contre CHF 430'000.00 en 2021. La Commission des finances constate que contrairement à l'adaptation qui a été faite pour les taxes uniques de raccordement (comptes 460.4341 & 810.4341) les recettes relatives aux droits de mutation n'ont pas été adaptées par rapport à l'avancement des constructions des plans de quartiers en cours dans la commune. La Commission des finances encourage la Municipalité à évaluer les montants des droits de mutation relatifs à ces plans de quartier en cours de construction et de les intégrer dans les prochains budgets.

La Commission des finances rappelle que dans les comptes 2020, années de livraison des immeubles de la première phase du plan de quartier Route de Morges, les recettes du compte 210.4040 ont dépassé le montant prévu au budget de CHF 803'035.90.

### **310.4232.6 – DDP Primavesta**

#### **310.4232.7 – DDP Equitim**

La Commission de finances fait remarquer que les DDP Primavesta et Equitim génèrent des revenus pérennes à hauteur de CHF 156'000.-. En effet le DDP Primavesta assure des recettes à hauteur de 125'000.- depuis 2019 pour 70 ans, tandis que le DDP Equitim assure lui des recettes de CHF 31'000.- depuis 2021 pour 75 ans.

### **460.4341 – Taxes uniques de raccordement aux égouts**

#### **460.4341.1 – Taxes uniques de raccordements aux eaux claires**

- diminution de CHF 190'000.- : Les montants ont été diminués à CHF 200'000.- contre CHF 390'000.- [- 48.72 %] en 2021. La Commission des finances constate que les taxes uniques relatives aux raccordements ont été réduites en adéquation avec la fin des constructions des nouveaux plans de quartiers.

### **810.4341 – Taxes uniques de raccordement aux eaux**

- diminution de CHF 120'000.- : Les montants ont été diminués à CHF 0.- contre CHF 120'000.- [- 100 %] en 2021. La Commission des finances est surprise que la Municipalité ne prévoie pas de percevoir des taxes de raccordements au service des eaux en 2022.

## CHARGES

En ce qui concerne les charges, nous remarquons qu'elles sont à la hausse de CHF 290'836 (+1.43%). Nous constatons que les charges sont effectivement « planifiées dans un constant souci d'efficacité ».

### **102.3001.1 – Traitements annuels Autorité**

Augmentation de CHF 40'000.- (+36.36%) : La rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026 a été budgétisée à la hausse. Un préavis municipal sera présenté au Conseil communal le 6 décembre 2021 et sera soumis au vote le 7 février 2022. Le budget intègre ces modifications, sous réserve de l'adoption ultérieure du préavis municipal.

### **150.3653 – Aides, dons, loisir, sport**

CHF 62'000.- ont été ajoutés pour un soutien financier à la population afin d'atténuer l'augmentation de la taxe forfaitaire des déchets.

### **190.3116.1 – Digitalisation**

Nouveau budget de CHF 50'000.- : Un nouveau compte a été créé pour soutenir le projet de mise à jour du parc informatique et de mise en place d'un système de GED (Gestion Electronique de Documents). Ce projet planifié en 2021 sous le compte 190.3116 a démarré et se poursuivra jusqu'en 2023. Pour une meilleure identification des différents postes liés à l'informatique, le compte 190.3116.1 a été créé.

La Commission de finances constate une forte hausse de ce compte depuis le budget 2021 (+CHF 43'000.-) qui se poursuit en 2022 (+CHF 75'000.-) pour atteindre un total de CHF 251'400.00.- au budget 2022 (+53% par rapport aux comptes 2020).

### **350.3151.1 – Entretien Vidéosurveillance**

La Commission constate que l'entretien des installations de vidéo surveillance est budgétisé à CHF 13'200.00.- pour l'année 2022.

### **352.3141 – Entretien du Bâtiment administratif**

Un budget de CHF 50'000.-, en augmentation de CHF 20'000.00 par rapport à 2021. Ce montant sera utilisé pour poursuivre une étude concernant l'installation d'une climatisation et différentes modifications des locaux pour s'adapter aux besoins des services administratifs en termes de place ou de personnel, tant de l'Administration communale que pour notre locataire, l'ARCAM.

### **440.3145 – Entretien parc & promenade & cimetière**

Un montant de CHF 20'000.- supplémentaire à 2021, soit 50'000, est annoncé afin d'entamer des projets concernant le cimetière (arborisation et biodiversité), la création d'espaces ombragés dans divers points de la localité et différents projets en lien avec la biodiversité menés en collaboration avec la Commission communale Agenda 21.

#### **430.3142.1 – Entretien réseau routier, assainissement du bruit**

La Commission des finances constate qu'un montant de CHF 193.000.00 est budgétisé.

Pour rappel, en 2020 un montant d'un million avait été mis au budget. Cette ligne avait suscité nombre de questions avant d'être acceptée afin d'obtenir des subventions cantonales qui s'arrêtaient en 2020.

En 2021, CHF 250'000.00 avaient à nouveau été budgétés afin de poursuivre les travaux qui n'avaient pas pu être terminés en 2020.

Cette année, un nouveau montant de CHF 193'000.00 est budgétisé. Après s'être renseigné auprès de la Municipalité, l'ensemble des travaux relatifs à la pose de revêtement phono absorbant dans la commune se prolongera au-delà de 2022 pour un montant total supérieur à CHF 300'000.00 selon les estimations reçues. Des subventions cantonales sont prévues pour l'ensemble des réalisations.

Afin que le Conseil communal puisse avoir une visibilité sur l'ensemble du projet de pose de revêtement phono absorbant, la Commission des finances demande à la Municipalité de présenter le projet dans son ensemble lors d'un prochain conseil, de préférence avant l'été.

#### **450 – Ordures ménagères**

##### **451 – Déchets urbains**

La Commission des finances fait remarquer qu'un nouveau compte pour les déchets urbains a été ajouté au budget 2022. Ce compte permet de différencier les charges et recettes liées aux ordures ménagères par rapport à celles liées aux déchets urbains. De ce fait ceci permet à la Municipalité de fixer à sa juste valeur le montant de la taxe communale d'élimination des ordures (451.4342).

La Commission des finances tient à rappeler qu'une part importante des charges (environ CHF 8'000'000.-) n'est pas maîtrisable par la Municipalité et que, par conséquent, des variations plus ou moins importantes peuvent la surprendre. Nous sommes cependant confiants et estimons que la Municipalité, de par l'expérience acquise ces dernières années, a estimé les charges non maîtrisées avec diligence avant de les inscrire au budget.

En conclusion, la Commission des finances constate que, comme ces dernières années, les charges et les recettes sont budgétisées de manière précautionneuse. Sauf grande surprise dans les charges non maîtrisées, l'année 2022 se terminera probablement comme ces dernières années, avec un résultat nettement positif.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances unanime vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 12/2021 relatif au budget 2022 de la Bourse communale
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'adopter le budget de la Bourse communale pour l'année 2022 tel que présenté.

Pour la commission des finances :

Joachim Creteigny (rapporteur)

Renata Bosco Ehrbar

Steve Corminboeuf

Cyril Mumenthaler

Pascal Duvoisin